



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
12.09.2018 Bulletin 2018/37

(51) Int Cl.:
B65F 1/16 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **17305252.3**

(22) Date de dépôt: **09.03.2017**

(84) Etats contractants désignés:
**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO
PL PT RO RS SE SI SK SM TR**
Etats d'extension désignés:
BA ME
Etats de validation désignés:
MA MD

(71) Demandeur: **SINEU GRAFF SAS**
67232 Benfeld (FR)

(72) Inventeur: **BOUALLAME, Aziz**
67000 Strasbourg (FR)

(74) Mandataire: **Kessler, Marc**
Meyer & Partenaires
2 rue de Dublin
67300 Schiltigheim (FR)

(54) **DISPOSITIF DE COLLECTE DE DÉTRITUS COMPRENANT UN PORTE-SAC**

(57) La présente invention se rapporte à un dispositif de collecte de débris comprenant un porte-sac recevant un sac jetable et comprenant au moins une surface plane et horizontale dans sa position normale d'utilisation, par-dessus laquelle le bord du sac jetable est replié, et une ouverture permettant l'accès à l'intérieur du sac jetable, un abattant mobile par rapport au porte-sac, apte à passer d'une position dite « relevée » à une position

dite « baissée », et inversement, l'abattant comprenant une ouverture permettant l'accès à l'intérieur du sac jetable et au moins une surface plane et horizontale en position baissée, venant en regard de la surface du porte-sac en position baissée, le dispositif comprenant en outre des moyens de fixation du sac jetable qui sont disposés sur au moins la surface de l'abattant.



Fig. 2

Description

Objet de l'invention

[0001] La présente invention se rapporte à un dispositif de collecte de détrit­us utilisant des sacs jetables destinés à recevoir les détrit­us, le dispositif comprenant des moyens de fixation du sac.

Etat de la technique

[0002] Les dispositifs de collecte de détrit­us, qu'il s'agisse de poubelles domestiques ou des poubelles ex­érieures, dites urbaines, comprennent généralement un bac rigide, pouvant être, ou pas, obturées par un cou­vercle. Pour des questions d'hygiène et de facilité d'uti­lisation, il est habituel d'utiliser des doublures de bacs, qui sont des sacs souples jetables recevant les détrit­us.

[0003] Généralement, le sac souple est maintenu dans la poubelle en repliant son bord supérieur vers l'exté­rieur et autour des bords supérieurs du bac. Néanmoins, cette solution présente de nombreux inconvénients. Il faut gé­néralement étirer le sac afin d'envelopper de force les bords du bac, ce qui le fragilise et augmente le risque de le déchirer lorsque l'on veut le retirer du bac. Par ailleurs, lorsque un déchet lourd est déposé dans le sac, il arrive fréquemment que le bord supérieur de ce dernier se dé­se­ngagent des bords du bac, ou simplement se déchi­rent.

[0004] Par conséquent, il a été proposé d'utiliser des moyens de fixation du sac à la poubelle, notamment par l'emploi d'un porte-sac.

[0005] Par exemple, le document US 4 765 579 décrit un anneau fixe, ayant la forme d'une gorge, qui s'emboîte sur les bords du bac, ayant une forme complémentaire à l'anneau, et sur lesquels sont repliés les bords du sac.

[0006] Le document FR 2 879 177 décrit, quant à lui, l'emploi de deux é­triers mobiles permettant de coincer le bord supérieur du sac contre les parois internes du bac.

[0007] Le document EP 1 172 307 décrit une poubelle comprenant un corps comprenant une collerette fixée sur le corps dont le bord périphérique présente une gout­tière annulaire en forme de gorge recevant un bac au dessus duquel passe le bord supérieur du sac, le tout étant recouvert d'un abattant mobile venant se position­ner sur le bac et comprenant sur son bord périphérique une nervure s'étendant vers le bas permettant le maintien du sac.

[0008] Toutefois, l'emploi de tels anneaux ou colleret­tes, en plus d'un couvercle, rend la solution complexe et peu aisée à l'usage.

[0009] Le document US2008000912 décrit également l'utilisation de plusieurs anneaux de fixation, un premier anneau de section tronconique est fixé au bac, et un deuxième anneau, également de section tronconique, mobile et comprenant sur sa périphérie externe des dents coopérant avec la périphérie interne du premier anneau pour maintenir le sac en place. Néanmoins, cette

solution, en plus d'être complexe, présente l'inconvé­nient de ne pas être d'une manipulation aisée. En effet, pour vider la poubelle de son sac rempli de détrit­us, il faut ouvrir le couvercle, manoeuvrer l'anneau mobile de serrage pour libérer le bord du sac et tenter de faire pas­ser le sac au travers du second anneau, et éventuelle­ment le désolidariser du bac afin de permettre sa libéra­tion. Par ailleurs, et pour peu que le couvercle soit lourd et qu'il faille le maintenir ouvert d'une main, la manoeuvre de l'anneau mobile de serrage, le déchargement du sac, et éventuellement le dégagement de l'anneau fixe, ne sont pas aisés et particulièrement fastidieux d'une seule main.

[0010] Il existe également des dispositifs de renfort, qui ne comprennent pas de bac rigide ou d'armature de suspension des sacs, mais permettent de maintenir un sac poubelle ouvert. Par exemple, le document US 6 679 462 décrit un tel dispositif comprenant une première sec­tion de renfort profilé mâle, recouverte du bord du sac, et sur laquelle s'engage le profilé femelle d'une deuxième section de renfort.

[0011] Outre le fait que ces dispositifs présentent l'in­convénient de ne pas être rigides ou autoportants, ce qui limite fortement leur domaine d'utilisation, le verrouillage des pièces de renfort se fait par un engagement de force, ce qui risque de déchirer les bords du sac, et de plus, la récupération du sac rempli de détrit­us est peu aisée.

Buts de l'invention

[0012] La présente invention vise à fournir un dispositif de collecte de détrit­us, qui ne présente pas les inconvé­nients de l'état de la technique.

[0013] La présente invention vise à fournir une alter­native aux solutions de l'état de la technique existantes.

[0014] La présente invention vise à fournir un dispositif de collecte de détrit­us qui soit d'une manipulation aisée et qui permette une mise en place rapide, simple et ergonomique du sac jetable.

[0015] La présente invention vise à fournir un dispositif de collecte de détrit­us qui assure un bon maintien du sac jetable sans que les détrit­us ne tombent à coté du dis­positif et ne le souillent.

[0016] La présente invention vise à fournir un dispositif de collecte de détrit­us qui soit esthétique.

Résumé de l'invention

[0017] La présente invention porte sur un dispositif de collecte de détrit­us comprenant un porte-sac, recevant un sac jetable et comprenant au moins une surface plane et horizontale dans la position normale d'utilisation du porte-sac, par-dessus laquelle le bord du sac jetable est replié, et une ouverture permettant l'accès à l'intérieur du sac jetable, un abattant mobile par rapport au porte-sac, apte à passer d'une position dite « relevée » à une position dite « baissée », et inversement, l'abattant com­prenant une ouverture permettant l'accès à l'intérieur du

sac jetable et au moins une surface plane et horizontale en position baissée, venant en regard de la surface du porte-sac en position baissée, le dispositif comprenant en outre des moyens de fixation du sac jetable qui sont disposés sur au moins la surface de l'abattant.

[0018] Selon des modes particuliers de l'invention, le dispositif selon l'invention comprend au moins une, ou une combinaison quelconque appropriée, des caractéristiques suivantes :

- les moyens de fixation du sac jetable sont également disposés sur la surface du porte-sac, en regard, et pour un contact, avec les moyens de fixation disposés sur la surface de l'abattant,
- les moyens de fixation du sac jetable comprennent une ou plusieurs protubérances s'étendant extérieurement depuis la surface de l'abattant, et éventuellement également depuis la surface du porte-sac,
- les moyens de fixation du sac jetable qui sont disposés sur l'abattant comprennent des plots de section transversale tronconique,
- les moyens de fixation du sac jetable qui sont disposés sur le porte-sac sont de forme cylindrique,
- le dispositif comprend en outre un corps creux comprenant un espace intérieur recevant le sac jetable et au moins une première ouverture disposée à l'une de ces extrémités permettant l'accès à l'intérieur du sac jetable,
- le dispositif comprend une ou plusieurs ouvertures disposées sur un ou plusieurs de ses flancs,
- le dispositif comprend une gorge formée par un espace délimité entre le corps creux et le porte-sac, la gorge recevant le bord du sac replié par dessus le porte-sac,
- le porte-sac et l'abattant ont une forme annulaire, et le corps creux, s'il est présent, a une forme cylindrique,
- le porte-sac est mobile par rapport à l'abattant, et par rapport au corps creux s'il est présent,
- l'abattant, en adoptant la position dite baissée, obture une partie de l'ouverture du corps creux, la gorge formée entre le corps creux et le porte-sac, si ledit corps creux est présent, le porte-sac et une partie de l'ouverture du porte-sac,
- le dispositif comprend un sac jetable recevant les détritrus,
- l'abattant comprend un éteignoir à cigarettes, un cendrier et un distributeur de sacs canin,
- le dispositif est une poubelle d'extérieur.

Brève description des figures

[0019]

La figure 1 est une vue schématique, en perspective, du dispositif de collecte de détritrus selon l'invention, dans lequel l'abattant mobile est en position baissée. La figure 2 est une vue schématique, en perspective,

du dispositif de collecte de détritrus selon l'invention, dans lequel l'abattant mobile est dans une position partiellement relevée.

La figure 3 est une vue schématique, en perspective, du dispositif de collecte de détritrus selon l'invention, dans lequel l'abattant mobile est dans une position totalement relevée.

La figure 4 est la même vue schématique, en perspective, du dispositif de collecte de détritrus selon l'invention, que celle de la figure 3.

La figure 5 est une première vue schématique, de côté, du dispositif de collecte de détritrus selon l'invention.

La figure 6 est une seconde vue schématique, de côté, du dispositif de collecte de détritrus selon l'invention.

La figure 7 est une vue schématique, en perspective, d'un mode de réalisation particulier des moyens de fixation du sac jetable du dispositif de collecte de détritrus selon l'invention.

Description détaillée de l'invention

[0020] Dans la suite de la description et des revendications, les termes « haut », « bas », « supérieur », « inférieur », « vertical » ou « horizontal » font référence à la position verticale normale d'utilisation du dispositif 1 selon l'invention et à la position normale d'utilisation des éléments constitutifs du dispositif 1 lors de l'utilisation normale dudit dispositif 1, à savoir quand le dispositif 1 est apte à recevoir des détritrus, en particulier quand il comprend un sac jetable.

[0021] Le dispositif 1 selon l'invention comprend, un porte-sac 2, un abattant mobile 3, des moyens 4 de fixation d'un sac jetable, éventuellement un corps creux 5, et, lors de l'utilisation normale du dispositif 1, un ou plusieurs sacs jetables, dits « sacs-poubelle », remplaçables, recevant les détritrus.

[0022] Le corps creux 5, dans les modes de réalisation du dispositif 1 qui en comprennent un, est apte à recevoir un sac jetable. Il comprend un espace intérieur 6 pour un déploiement, de tout ou partie, du sac, cet espace 6 étant délimité par des parois rigides, pleines et/ou ajourées, ou par une armature rigide. Il comprend également au moins une première ouverture 7 disposée en haut du corps creux 5, permettant d'avoir accès à l'espace intérieur 6, la base 8 du corps creux 5 pouvant être ouverte ou fermée par une armature ou une paroi, éventuellement ajourée pour permettre l'évacuation de l'eau de pluie (figures 1 à 6).

[0023] De préférence, le corps creux 5 comprend une ou plusieurs ouvertures 9 disposées sur son et ses flancs ou façades, ce qui présente l'avantage de permettre un retrait aisé du sac jetable rempli de détritrus (figure 6).

[0024] Le corps creux 5 peut adopter toutes les formes et avoir toutes dimensions adéquates, qui sont complémentaires ou compatibles avec la forme générale du dispositif 1 selon l'invention, mais également en rapport

avec la forme et la dimension des sacs jetables que le dispositif 1 reçoit.

[0025] Dans un mode de réalisation particulier, le corps creux 5 est de forme cylindrique ou sensiblement cylindrique (figures 5 et 6). Dans un autre mode de réalisation, il est de forme rectangle.

[0026] Le corps creux 5 est de préférence en métal, avantageusement en acier. Néanmoins, il peut également être fait d'un matériau plastique.

[0027] Le porte-sac 2 peut adopter toutes les formes et avoir toutes les dimensions adéquates, qui sont complémentaires ou compatibles avec la forme générale du dispositif 1 selon l'invention, mais également en rapport avec la forme et la dimension des sacs jetables que le dispositif 1 reçoit. Il est apte à recevoir le bord supérieur d'un sac jetable et à maintenir ledit sac ouvert.

[0028] Le porte-sac 2 comprend une ouverture 10, de préférence centrale, permettant le passage des détritres et leur collecte dans le sac jetable. De préférence, l'ouverture 10 est disposée en regard de l'ouverture 7 du corps creux 5, ci ce dernier est présent.

[0029] Le porte-sac 2 comprend au moins une surface 11 supérieure plane, ou sensiblement plane, de préférence horizontale, ou sensiblement horizontale, par rapport au sol sur lequel le dispositif 1 se tient, une surface 11 par-dessus laquelle se replie le bord du sac jetable, une surface 11 en regard de laquelle vient une surface plane 12, ou sensiblement plane, de préférence horizontale, ou sensiblement horizontale, par rapport au sol, d'un abattant 3 (figure 3). Lors d'un usage normal du dispositif 1, le plan formé par la surface 11 est parallèle ou sensiblement parallèle au plan formé par la surface 12.

[0030] Pour un dispositif 1 comprenant un corps creux 5, le porte-sac 2 peut être disposé au sommet du corps creux 5, mais de préférence, il est disposé dans la partie haute du corps creux 5 et, avantageusement, il possède une largeur ou un diamètre inférieur à celle ou celui du corps creux 5 afin de disposer d'un espace libre 13 entre la périphérie extérieure du porte-sac 2 et la périphérie intérieure du corps creux 5. Cet espace 13 prend, de préférence, la forme d'une gouttière ou d'une gorge permettant de recevoir l'extrémité du bord du sac jetable qui a été enveloppé autour du porte-sac 2. Pour l'utilisateur du dispositif 1, la gouttière permet une mise en place aisée du sac jetable en faisant le tour du porte-sac 2 sans rencontrer d'obstacle.

[0031] Toujours pour un dispositif 1 comprenant un corps creux 5, le porte-sac 2 peut être fixe et solidaire du corps creux 5, ou bien être mobile, en particulier par rapport au corps creux 5. Mobile, il peut adopter une position dite « relevée », dans laquelle il se trouve vertical, ou sensiblement vertical, ou bien oblique, par rapport au sol, une position dite « baissée », qu'il adopte dans la configuration normale d'utilisation et dans laquelle il est horizontal ou sensiblement horizontal par rapport au sol, et des positions intermédiaires entre la position « relevée » et la position « baissée ». Le passage d'une position à l'autre se fait, par exemple, par l'emploi de

moyens 14 formant charnière, comprenant éventuellement des moyens de frein de chute, qui présentent l'avantage de réduire, voire supprimer, le bruit que le porte-sac 2 pourrait faire en passant en position baissée, notamment en butant sur le corps creux 5 si ce dernier est présent.

[0032] De préférence, le porte-sac 2 a une forme circulaire, et se présente sous la forme d'un anneau (figures 1 à 6). Néanmoins, il peut avoir une forme ovale ou ovoïde, polygonale, de préférence la forme d'un triangle ou d'un quadrilatère, d'un carré, d'un rectangulaire, d'un trapèze ou d'un losange.

[0033] Le porte-sac 2 est fait de tout matériau rigide permettant d'obtenir une surface 11 plane, ce qui présente l'avantage de permettre d'obtenir un bon contact entre la surface 11 et les des moyens 4 de fixation d'un sac jetable. De préférence, le porte-sac est fait du même matériau que celui du corps creux 5, si le dispositif 1 peut être en métal, encore plus avantageusement en acier. Néanmoins, il peut également être fait d'un matériau plastique.

[0034] L'abattant mobile 3 a une forme et des dimensions complémentaires ou compatibles avec le porte-sac 2 et/ou le corps creux 5. Ainsi, l'abattant mobile 3 peut avoir une forme ovale ou ovoïde, polygonale, de préférence la forme d'un triangle ou d'un quadrilatère, d'un carré, d'un rectangulaire, d'un trapèze ou d'un losange.

[0035] L'abattant mobile 3 est fait de tout matériau rigide permettant d'obtenir une surface 12 plane, ce qui permet d'obtenir un bon contact entre la surface 12 et les moyens 4 de fixation d'un sac jetable. De préférence, l'abattant 3 est fait du même matériau que celui du porte-sac 2.

[0036] L'abattant 3 est mobile par rapport au porte-sac 2, et au corps creux 5, si le dispositif 1 en comprend un. Il peut adopter une position dite « relevée », dans laquelle le plan formé par l'abattant 3 se trouve perpendiculaire ou sensiblement perpendiculaire, ou bien oblique, par rapport au plan formé par le porte-sac 2, une position dite « baissée », qu'il adopte dans la configuration normale d'utilisation du dispositif 1, dans laquelle l'abattant 3 vient en regard du porte-sac 2 et dans laquelle le plan formé par l'abattant 3 se trouve parallèle ou sensiblement parallèle au plan formé par le porte-sac 2, et des positions intermédiaires entre la position « relevée » et la position « baissée ». Le passage d'une position à l'autre se fait, de préférence, par un mouvement battant à l'aide de moyens 14 formant charnière, ces moyens 14 pouvant comprendre éventuellement des moyens de frein de chute, ce qui présentent l'avantage de réduire, voire supprimer, le bruit que l'abattant pourrait faire en passant en position baissée, notamment en butant sur le porte-sac.

[0037] De préférence, l'abattant 3 a une forme et des dimensions lui permettant, en adoptant la position baissée, d'obturer une partie de l'ouverture 7 supérieure du corps creux 5, éventuellement également l'espace 13 formé entre le corps creux 5 et le porte-sac 2, éventuel-

lement tout ou partie du porte-sac 2, et éventuellement également une partie de l'ouverture 10 du porte-sac 2. De préférence, l'abattant 3 comprend une ouverture 15, de préférence centrale, permettant l'accès à l'espace intérieur 6 du corps creux 5, donc à l'intérieur du sac jetable, et ainsi permettant le passage des détritres et leur collecte dans le sac jetable. Avantageusement, lorsque l'abattant 3 est en position baissée, l'ouverture 15 est disposée en regard de l'ouverture 10 du porte-sac 2, et de l'ouverture 7 du corps creux 5 si ce dernier est présent. De préférence, l'ouverture 15 a une largeur ou un diamètre égal(e) ou inférieur(e) à celle ou celui de l'ouverture du porte-sac 2. Cette obturation partielle présente l'avantage de protéger, en particulier des intempéries, l'intérieur 6 du corps creux 5 et l'espace 13, s'ils sont présents, le sac jetable, et éventuellement également au moins une partie de son contenu. Par ailleurs, un tel abattant 3 présente l'avantage de disposer d'un espace pouvant recevoir des accessoires, comme par exemple un éteignoir à cigarettes, un cendrier ou un distributeur de sacs canin.

[0038] De préférence, le dispositif 1 selon l'invention peut comprendre des moyens de manoeuvre de l'abattant 3, et du porte-sac 2, si ce dernier est mobile. Ces moyens peuvent être manuels, et comprendre par exemple une poignée ou une languette, ou automatiques, et comprendre des moyens de fermeture et d'ouverture automatiques.

[0039] De préférence, le dispositif 1 selon l'invention ne comprend pas de couvercle mobile couvrant l'abattant 3 ; néanmoins, le dispositif 1 peut comprendre en outre, une paroi, un auvent ou un toit, disposé au dessus de l'abattant 3 et solidaire du corps creux 5 ou de l'abattant 3, protégeant le sac jetable des intempéries.

[0040] Les moyens 4 de fixation du sac jetable agissent par pincement. Ils ne sont pas disposés sur un des bords ou extrémités de l'abattant 3, mais ils sont disposés, de façon continue ou discontinue, au moins sur la surface inférieure 12, plane et de préférence horizontale, de l'abattant 3 mobile venant, en position baissée, en regard du porte-sac 2, en particulier en regard de la surface supérieure 11, plane et de préférence horizontale, du porte-sac 2. De préférence, les moyens 4 de fixation sont également disposés sur la surface supérieure 11, plane et de préférence horizontale, du porte-sac 2, avantageusement en regard, et pour un contact, avec les moyens 4 de fixation sur l'abattant 3. Ils ne sont pas disposés sur un des bords ou extrémités du porte-sac 2.

[0041] Les moyens 4 de fixation du sac jetable présentent l'avantage de répartir la charge du sac jetable, une fois remplis, sur une continuité ou une pluralité de points de pincement.

[0042] Ces moyens 4 de fixation du sac peuvent être un ou des parties intégrantes de l'abattant 3 et du porte-sac 2, mais ils peuvent également être y être fixés de manière plus ou moins permanente.

[0043] Dans les modes de réalisation dans lesquels les moyens 4 de fixation sont présents seulement sur la surface inférieure 12 de l'abattant 3, ces moyens 4 en-

trent en contact avec la surface supérieure 11 du porte-sac 2 afin de maintenir, par pincement, le bord du sac jetable sur le porte-sac 2.

[0044] Dans les modes de réalisation dans lesquels les moyens 4 de fixation sont disposés à la fois sur la surface inférieure 12 de l'abattant 3 et sur la surface supérieure 11 du porte-sac 2, les moyens 4 de fixation sur l'abattant 3 peuvent entrer en contact avec le porte-sac 2 et inversement ; néanmoins, il est préférable que les moyens 4 sur l'abattant 3 viennent en contact avec ceux sur le porte-sac 2 (figure 7), cela présente l'avantage d'obtenir un effet de pincement plus efficace et donc un maintien plus efficace des bords du sac sur le porte-sac 2. Par ailleurs, cela présente l'avantage de pouvoir constituer des moyens d'amortissement d'une éventuelle chute de l'abattant 3 sur le porte-sac 2.

[0045] Que les moyens 4 de fixation soient continus ou discontinus, ils comprennent, de préférence, au moins une protubérance 16, de préférence une multitude de protubérances 16, s'étendant extérieurement depuis la surface inférieure 12 de l'abattant 3, et, éventuellement également, depuis la surface supérieure 11 du porte-sac 2, dans un plan perpendiculaire, ou sensiblement perpendiculaire, au plan formé par l'abattant 3 ou par le porte-sac 2 respectivement. Cette ou ces protubérances 16 peuvent prendre la forme d'une ou plusieurs bandes de caoutchouc continues ou d'un ou plusieurs plots.

[0046] S'agissant d'une ou de protubérances 16 discontinues, elles se trouvent de préférence au nombre de quatre sur la surface inférieure 12 de l'abattant 3, ce qui permet d'assurer un bon maintien du sac jetable, même lorsqu'il comprend des détritres lourds. Néanmoins, il est envisageable qu'ils soient présents à un nombre supérieur à quatre, à savoir cinq, six, sept, huit, neuf, dix ou plus, si nécessaire.

[0047] De préférence, et quels que soient les modes de réalisation du dispositif 1 selon l'invention, la ou les protubérances 16 est ou sont des plots, de forme carrée, rectangulaire ou circulaire. De préférence, tout ou partie des plots de l'abattant 3 sont carrés et possèdent une section transversale tronconique, alors que tout ou partie des plots du porte-sac 2 sont cylindriques (figure 3).

[0048] De préférence, les plots sont fixés à l'abattant 3 par soudure ou par l'emploi d'un adhésif et les plots du porte-sac 2 sont fixés de manière plus permanente en engageant une partie de plots dans un trou, de préférence débouchant, pratiqué dans le porte-sac (figure 7).

[0049] Dans un mode de réalisation particulier de l'invention, le dispositif 1 selon l'invention comprend un porte-sac 2 en acier, ayant la forme d'un anneau plat, de section transversale rectangulaire, autour des bords duquel le bord supérieur d'un sac jetable est enveloppé. Le porte-sac 2 est fixé en partie haute d'un corps creux 5, qui est une armature cylindrique en acier, comportant une ouverture 9 sur l'un de ces flancs, et comprenant sur sa partie supérieure une rigole recevant l'extrémité du bord du sac jetable. Le porte-sac 2 comprend six plots, en matériau plastique, s'étendant perpendiculairement

au plan formé par le porte-sac 2, de forme cylindriques, engagés dans des trous pratiqués dans l'épaisseur du porte-sac 2. Les six plots sont disposés en regard et pour un contact avec six plots carrés, de section transversale tronconique, disposés sur la surface inférieure 12 de l'abattant 3 mobile par rapport au porte-sac 2 par une charnière. L'abattant 3 est en acier et a également la forme d'un anneau plat, de section transversale rectangulaire. Il comprend une ouverture 14 centrale, permettant le passage des détritres dans le sac jetable. L'abattant 3, en position baissée, obture l'ouverture 7 supérieure du corps creux 5, le porte-sac 2 et une partie du porte-sac 2.

[0050] Le dispositif 1 selon l'invention présente de nombreux avantages. Tout d'abord, l'opérateur peut facilement mettre en place le sac jetable sur le porte-sac 2, éventuellement d'une seule main s'il tient l'abattant 3 de l'autre. Ensuite, il lui suffit de rabattre l'abattant 3 sur le porte-sac 2 pour que le sac soit bien maintenu.

[0051] Le dispositif 1 selon l'invention peut comprendre en outre un ou plusieurs accessoires, choisis par exemple parmi un éteignoir à cigarettes, un cendrier et un distributeur de sacs canin, de préférence disposés sur la périphérie ou sur une seconde surface 17 de l'abattant 3 et/ou sur le corps creux 5, si celui-ci est présent.

[0052] Le dispositif 1 selon l'invention peut être une corbeille, une poubelle, domestique, équipant l'intérieur des maisons ou des bureaux, par exemple une corbeille de bureau, une corbeille à papier, une poubelle de cuisine, mais également une poubelle d'extérieur, à usage public, c'est-à-dire destinée à être placée dans des lieux fréquentés par le public, aussi bien à l'extérieur, par exemple sur un trottoir ou dans un square, qu'à l'intérieur, par exemple dans une galerie marchande ou un hall de gare.

Revendications

1. Dispositif (1) de collecte de détritres comprenant un porte-sac (2), recevant un sac jetable, et comprenant au moins une surface plane (11) et horizontale dans la position normale d'utilisation dudit porte-sac (2), par-dessus laquelle le bord dudit sac jetable est replié, et une ouverture (10) permettant l'accès à l'intérieur dudit sac jetable, un abattant (3) mobile par rapport audit porte-sac (2), apte à passer d'une position dite « relevée » à une position dite « baissée », et inversement, ledit abattant (3) comprenant une ouverture (15) permettant l'accès à l'intérieur dudit sac jetable et au moins une surface plane (12) et horizontale en position baissée, venant en regard de ladite surface (11) dudit porte-sac (2) en position baissée, ledit dispositif (1) comprenant en outre des moyens (4) de fixation dudit sac jetable qui sont disposés sur au moins ladite surface (12) dudit abattant (3).

2. Dispositif (1) selon la revendication 1, dans lequel les moyens (4) de fixation du sac jetable sont également disposés sur la surface (11) du porte-sac (2), en regard, et pour un contact, avec les moyens (4) de fixation disposés sur la surface (12) de l'abattant (3).
3. Dispositif (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel les moyens (4) de fixation du sac jetable comprennent une ou plusieurs protubérances (16) s'étendant extérieurement depuis la surface (12) de l'abattant (3), et éventuellement également depuis la surface (11) du porte-sac (2).
4. Dispositif (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel les moyens (4) de fixation du sac jetable qui sont disposés sur l'abattant (3) comprennent des plots de section transversale tronconique.
5. Dispositif (1) selon l'une quelconque des revendications 2 à 4, dans lequel les moyens (4) de fixation du sac jetable qui sont disposés sur le porte-sac (2) sont de forme cylindrique.
6. Dispositif (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, comprenant en outre un corps creux (5) comprenant un espace intérieur (6) recevant le sac jetable et au moins une première ouverture (7) disposée à l'une de ses extrémités permettant l'accès à l'intérieur dudit sac jetable.
7. Dispositif (1) selon la revendication 6, dans lequel le dispositif (1) comprend une ou plusieurs ouvertures (9) disposées sur un ou plusieurs de ses flancs.
8. Dispositif (1) selon l'une quelconque des revendications 6 ou 7, comprenant une gorge formée par un espace (13) délimité entre le corps creux (5) et le porte-sac (2), ladite gorge recevant le bord du sac replié par dessus ledit porte-sac (2).
9. Dispositif (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel le porte-sac (2) et l'abattant (3) ont une forme annulaire, et le corps creux (5), s'il est présent, a une forme cylindrique.
10. Dispositif (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel le porte-sac (2) est mobile par rapport à l'abattant (3), et par rapport au corps creux (5) s'il est présent.
11. Dispositif (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel l'abattant (3), en adoptant la position dite baissée, obture une partie de l'ouverture (7) du corps creux (5), la gorge formée entre le corps creux (5) et le porte-sac (2), si ledit

corps creux (5) est présent, le porte-sac (2) et une partie de l'ouverture (10) dudit porte-sac (2).

12. Dispositif (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes comprenant un sac jetable recevant les détrit⁵us.
13. Dispositif (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel l'abattant (3) comprend un éteignoir à cigarettes, un cendrier et un distributeur de sacs canin.¹⁰
14. Dispositif (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, étant une poubelle d'extérieur.¹⁵

20

25

30

35

40

45

50

55

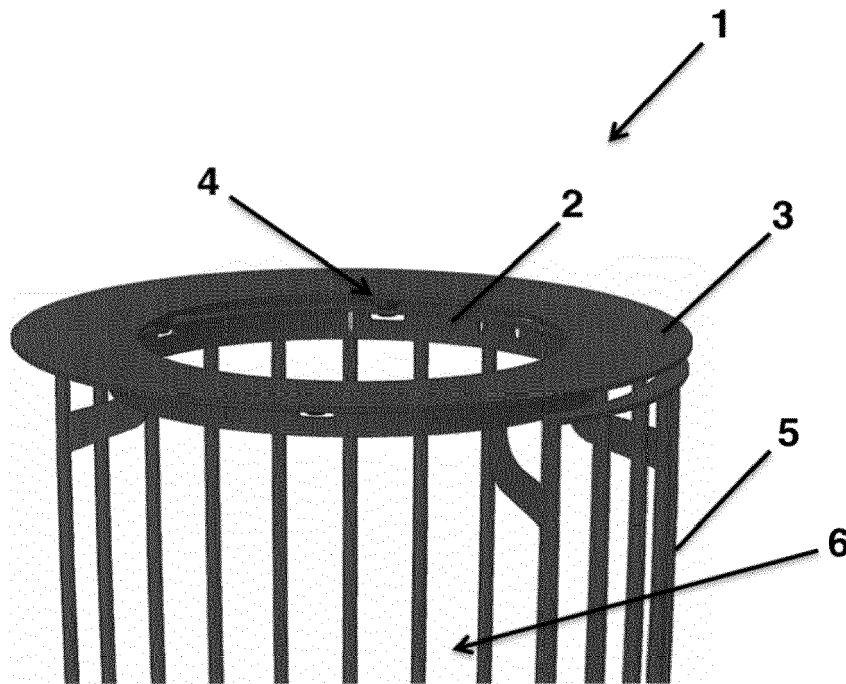


Fig. 1



Fig. 2

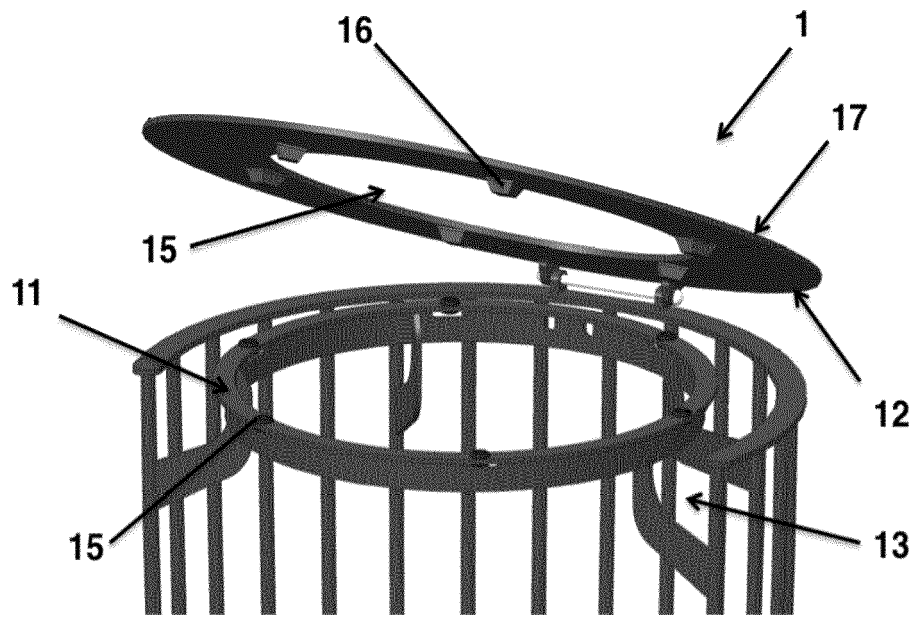


Fig. 3

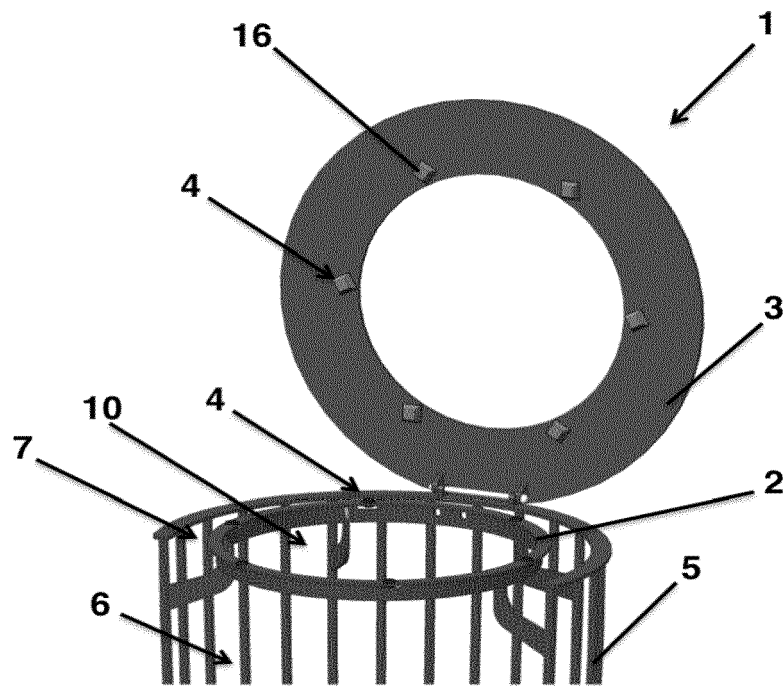


Fig. 4

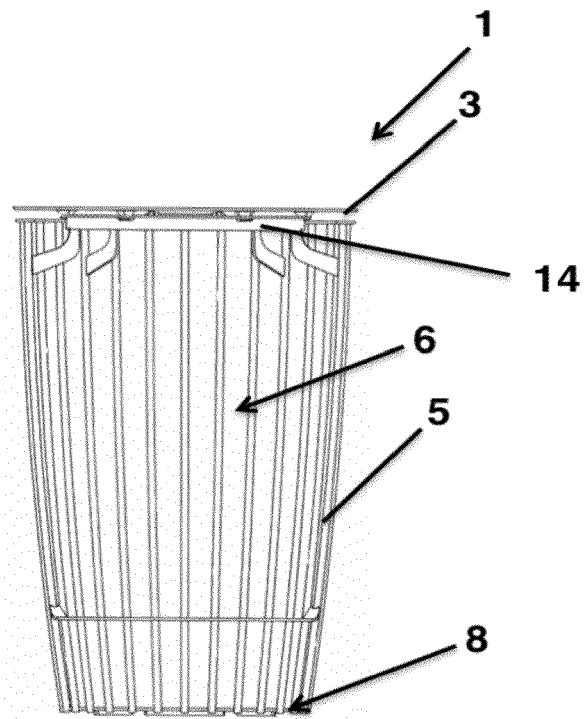


Fig. 5

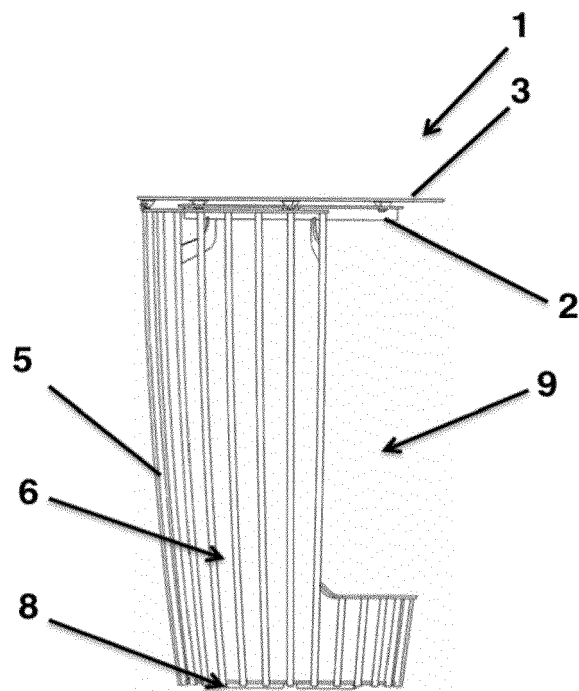


Fig. 6

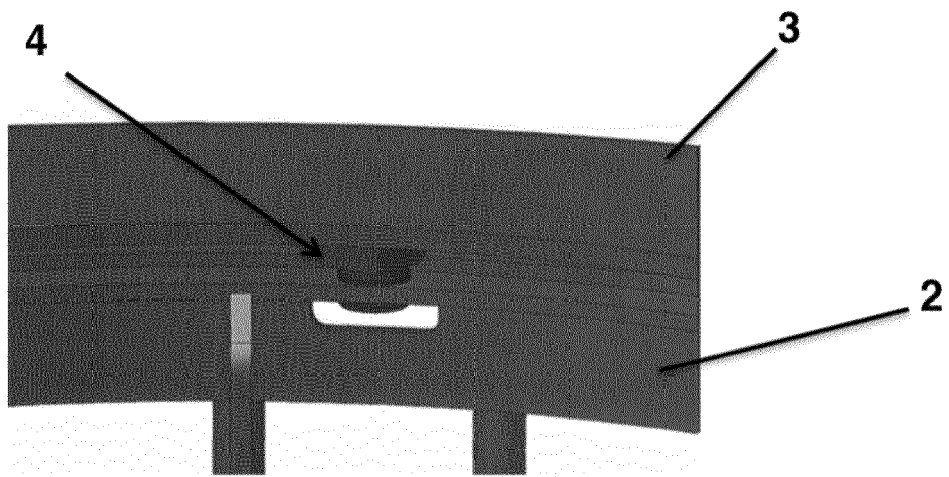


Fig. 7



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 17 30 5252

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	FR 2 963 334 A1 (JCDECAUX SA [FR]) 3 février 2012 (2012-02-03)	1-4,6-14	INV. B65F1/16
Y	* page 6, ligne 10 - page 11, ligne 25; figures *	5	
X	FR 2 972 715 A1 (JCDECAUX SA [FR]) 21 septembre 2012 (2012-09-21)	1-4,6-14	
Y	* page 3, ligne 13 - page 7, ligne 3; figures *	5	
Y	US 637 248 A (HAGSTROM JOHN [US]) 21 novembre 1899 (1899-11-21) * figures *	5	
A	US 5 065 891 A (CASEY ROBERT G [US]) 19 novembre 1991 (1991-11-19) * figures *	1-14	
A	US 6 416 023 B1 (SATSKY DAVID A [US]) 9 juillet 2002 (2002-07-09) * figures *	1-14	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
A	WO 2004/037682 A1 (GRAY DAVID JOHN [GB]) 6 mai 2004 (2004-05-06) * figures *	7	B65F
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 17 août 2017	Examineur van de Beek-Duijker
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 17 30 5252

5 La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

17-08-2017

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2963334 A1	03-02-2012	AUCUN	
FR 2972715 A1	21-09-2012	AUCUN	
US 637248 A	21-11-1899	AUCUN	
US 5065891 A	19-11-1991	AUCUN	
US 6416023 B1	09-07-2002	AUCUN	
WO 2004037682 A1	06-05-2004	AU 2003274364 A1 GB 2395105 A WO 2004037682 A1	13-05-2004 19-05-2004 06-05-2004

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- US 4765579 A [0005]
- FR 2879177 [0006]
- EP 1172307 A [0007]
- US 2008000912 A [0009]
- US 6679462 B [0010]